REPUBLIQUE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2000-343 DU 19 JUILLET 2000

Portant nomination à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT, RAND - MAITRE DE L'OPDRE NATIONAL DU BEN

- GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN
- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin :
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Communication n° 112-C/MFE/DC/C-FED du 06 Juin 2000 proposant la décoration de Monsieur GIELEN Gerardus, Conseiller Economique à la Délégation de la Commission Européenne au Bénin en fin de mission;

Après Avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin;

DECRETE:

Article 1er: Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang à compter du 03 Juillet 2000, date de sa réception, Monsieur Gérardus GIELEN, Conseiller Economique à la délégation de la Commission Européenne au Bénin, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a joué dans la mise en oeuvre de la coopération Bénin-Union Européenne.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 19 Juillet 2000

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations: PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES 18 - GCONB 18- SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.